

Date de la séance

Le 27 septembre 2023

Date de convocation

Le 21 septembre 2023

Date de publication

Le 21 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	22
Procurations	12
Excusé	0
Absent	0

**N° 2023-09-59**

**OBJET :**

**DECISION  
MODIFICATIVE N°3 DU  
BUDGET  
COMMUNAUTAIRE  
2023**

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 27 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Andelu, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Jean-Christophe SEGUIER, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

**Procurations :**

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL

Myriam BRENAC à Stéphane GOMPERTZ

Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL

Laurent RICHARD à Caroline QUINET

Hervé CAMARD à Jean-Christophe SEGUIER

Sylvie BIGAY à Hajer RIVIERE

William FALCHETTO à Olivier LEPRETRE

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Gilles STUDNIA

Christelle BARDEILLE à Dominique GERBERT

Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

**Secrétaire de séance :** Sidonie KARM

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi 92-125 du 6 février 1992 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-12-95 du 14 décembre 2022 portant adoption du Budget Primitif 2023 de la CC Gally Mauldre et la délibération n°2023-02-01 du 15 février 2023 portant adoption de la décision modificative n° 1, la délibération n°2023-06-30 du 29 juin 2023 portant adoption du Budget Supplémentaire 2023 et la délibération n°2023-09-56 du 06 septembre 2023 portant adoption de la décision modificative n° 2 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adopter une décision modificative n° 3 du budget communautaire 2023 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 20 septembre 2023 ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE : Yves DEKEYREL ; 1 ABSTENTION : Sidonie KARM),

⇒ **ADOpte** par chapitre la décision modificative n° 3 suivante du budget communautaire 2023 :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

- Chapitre 011 – Charges à caractère général - 10 000,00 €

Article 617 – Etudes et recherches - 10 000,00 €

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante + 10 000,00 €

Article 65748 – Subventions de fonctionnement aux associations + 10 000,00 €

**Total dépenses de fonctionnement 0,00 €**

**SOLDE FONCTIONNEMENT 0,00 €**

Le Président  
Patrick LOTSEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .29.../09.../2023
- Document rendu exécutoire le .29.../09.../2023